

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022**

L'an deux mil vingt deux, le dix huit mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part au vote : 15*

**Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Frédéric GEROMIN, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Astrid BOUCHARD, Thierry RUTGE**

**En visio : Christophe CORBET, Anne IZABELLE**

**Procurations : Antoine CREZE à Coralie BOURDELAIN**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 mai 2022

**Séance ouverte à 20h30**

La feuille de présence est signée par les conseillers. Deux conseillers suivent la séance par visioconférence : M. Christophe Corbet et Mme Anne Izabelle.

Le lien de visioconférence a été diffusé à la population via Revel-infos.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Sandrine Gayet.

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 23 mars 2022 et le 18 mai 2022 est présenté et mis à disposition.

Pouvoir est donné à Mme Bourdelain par M. Crezé.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

**Délibération 1 : Sollicitation de la prise en charge de la première année de certification ECOCERT en cuisine par la Communauté de communes du Grésivaudan**

Rapporteur : Mme Gayet

Mme Gayet explique que la commune a obtenu le label Ecocert en cuisine de niveau 1 pour son restaurant scolaire.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 2 : Demande d'attribution du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public par la Communauté de Communes Le Grésivaudan**

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 3 :** Demande d'aide dans le cadre de l'appel à projets « rénovation thermique des bâtiments communaux » de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour les travaux de rénovation de l'école maternelle.

Délibération ajournée dans l'attente de l'instruction définitive du dossier.

**Délibération 4 :** Demande d'aide à l'association Sylv'acces dans le cadre d'un programme de gestion durable de la forêt communale.

Rapporteur M. Pelletier.

Ce dispositif nous est proposé par l'ONF pour expérimenter la résilience de certaines espèces au réchauffement climatique. Les espèces plantées seront le pin Douglas, le mélèze d'Europe et l'érable sycomore.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 5 :** Adoption anticipée du référentiel M57 à partir de l'année 2023

Rapporteur : M. Hervé

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 6 :** Désignation d'un nouveau délégué à l'Espace Belledonne

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 7 :** Admission de créances douteuses en non valeurs

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **14 voix POUR**

**1 ABSTENTION : M. Corbet.**

M. Corbet ne souhaite pas se prononcer sur des questions relatives aux créances des entreprises.

#### **Questions diverses :**

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal :

- le Plan de protection de l'atmosphère grenobloise, conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement ;
- l'état récapitulatif des indemnités des élus, conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Pas de questions supplémentaires.

Séance clôturée à 21h10.

  
Coralie BOURDELAIN  
Maire de Revel

